



DOUANE
Champagne
Ardenne

FLASH INFO

Demi-heure chauffeur : enfin !

Ce combat, porté depuis de nombreuses années par la CFDT Champagne-Ardenne, a connu une évolution début mars que nous pensions favorable, après avoir saisi une première fois le DGA, mais qui a nécessité une note plus précise de Réseau 2 :

- Notes DG Réseau 2 n°24000064 du 12 mars 2024 puis n°24000080 du 8 avril 2024 suite à notre intervention

- après avoir dû saisir le DGA une deuxième fois, en bilatérale, afin de faire préciser l'attribution de la demi-heure chauffeur (2x15 minutes) à quelques directions récalcitrantes ↓

30 minutes 30 minutes 30 minutes 30 minutes 30 minutes

↔ Réseau 2 a publié le 8 avril, une note, on ne peut plus claire et précise qui permet d'harmoniser l'attribution de cette demi-heure selon la configuration des tâches à effectuer au sein des unités par les agents cotés comme chauffeur : en Champagne-Ardenne, pas de mauvaise surprise, **TOUTES les unités bénéficient dès à présent de cette demi-heure avec effet rétroactif au 1^{er} avril !**

30 minutes 30 minutes 30 minutes 30 minutes 30 minutes

☛ la section CFDT Champagne-Ardenne portera tous les combats qui lui semblent justes pour les agents de la direction mais aussi comme dans le cas du 1/4 d'heure, qui pourront bénéficier à l'ensemble des collègues douaniers !



CHAMPAGNE-ARDENNE

Rejoignez-nous !



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)